

LE COMPTE-TITRES

L'atout complémentaire de votre stratégie patrimoniale



CHERS CLIENTS,

Chez PEA, nous accompagnons nos clients dans une approche patrimoniale complète, alliant performance, sécurité et flexibilité.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous parler d'un outil souvent méconnu mais pourtant essentiel à la bonne architecture de votre patrimoine : **le compte-titres**.

UN OUTIL SOUPLE ET UNIVERSEL

Le compte-titres est une enveloppe d'investissement qui permet de détenir une large variété d'actifs financiers : actions, obligations, fonds, produits structurés, ETF, ou encore private equity.

Accessible à toute personne physique ou morale, il constitue une solution souple et réactive.

Il se distingue de l'assurance-vie par une plus grande liberté de gestion et une fiscalité adaptée aux profils investisseurs actifs, ainsi que par des frais de gestion (appelés droits de garde) moins élevés.

POURQUOI OUVRIR UN COMPTE-TITRES ?

- Pour accéder à une gamme plus large de produits financiers, dont certains non éligibles en assurance-vie notamment des produits structurés en primaire ou en secondaire.
- Pour gagner en réactivité dans vos arbitrages et vos prises de position sur les marchés.
- Pour profiter d'opportunités d'investissement en direct, sans passer par les contraintes d'un contrat d'assurance.

L'ASSURANCE-VIE ET LE COMPTE-TITRES : UN DUO GAGNANT

Plutôt que d'opposer ces deux enveloppes, il est souvent judicieux de les combiner :

- L'assurance-vie pour sa fiscalité et la transmission,
- Le compte-titres pour sa liberté et sa puissance d'investissement.

Ensemble, ils permettent de créer une stratégie patrimoniale équilibrée, performante et agile.

ET SI NOUS FAISONS LE POINT ENSEMBLE ?

Nos conseillers vous accompagnent dans la structuration et le suivi de votre portefeuille.

Que vous soyez déjà client ou simplement curieux d'en savoir plus, nos conseillers se tiennent à votre disposition pour analyser votre situation et étudier les opportunités adaptées à votre profil.

